

## Burundi : le gouvernement veut recruter lui-même les employés des ONG

La Libre Belgique, 13 mai 2019 Le Conseil des ministres du président Pierre Nkurunziza a examiné vendredi 10 mai la création d'un comité de recrutement du personnel local pour les ONG étrangères au Burundi, afin de leur imposer d'engager plus de Hutus.

Ayant plongé le Burundi dans la misère où on y meurt de faim, aujourd'hui le président Pierre Nkurunziza et son CNDD-FDD tentent de compenser le mécontentement croissant de la population en favorisant l'emploi de leurs partisans. Or, en raison de la crise économique, les ONG étrangères sont une source importante d'emplois locaux bien rémunérés. Refus des ONG d'établir des quotas ethniques

D'octobre à décembre derniers, les autorités du régime Nkurunziza ont tenté de forcer la main des ONG étrangères en leur imposant des quotas ethniques comparables à ceux appliqués dans l'administration (60% de Hutus, 40% de Tutsis) depuis l'Accord de paix d'Arusha, qui avait mis fin à la guerre civile (1993-2005) entre les deux ethnies. Sans réelle base légale, puisque l'idée en avait été mise par le national de Sécurité, le 28 septembre 2018, qui est un organe « consultatif », sans avoir été avalisée par le parlement. Le gouvernement Nkurunziza avait endossé le 2 octobre 2018. La plupart des ONG avaient refusé de passer cette « ligne rouge » du recensement ethnique de leurs employés dans un pays où le dernier conflit ethnique avait fait 300.000 morts. Les Hutus ont moins accès à la formation. Le gouvernement reproche aux ONG le fait que leurs employés locaux seraient majoritairement tutsis sans préciser comment ils le savent, en l'absence de mention ethnique sur la carte d'identité ou l'état civil et en l'absence de législation précisant comment on est un ou l'autre, essentiellement, un sentiment d'appartenance. Les ONG se défendent en indiquant qu'elles engagent sur base des compétences. Or, au bout de 14 ans de pouvoir, le président Nkurunziza, bien qu'ayant été enseignant, n'a toujours amélioré la formation des cadres et agents. Les Hutus n'ont donc, à cet égard, pas avancé depuis leur arrivée au CNDD-FDD en 2005. Le CNDD-FDD a écarté ses intellectuels. Les Tutsis bénéficient de l'héritage d'une longue domination sur l'Etat: ils ont généralement bénéficié de meilleures formations et arrivent souvent en tête des concours. En outre, ceux des Hutus qui ont accès à des formations et ont fait des études à l'étranger sont aujourd'hui largement partis en exil en raison de la répression exercée par le CNDD-FDD. Contre ses opposants mais aussi contre les siens: alors que, dès le départ, il comptait peu d'universitaires, ce parti les a en effet minorisés en son sein, au profit des anciens « gonaux » du maquis. Il les a même persécutés comme « frondeurs » lorsqu'ils ont protesté contre l'intention de Pierre Nkurunziza de se présenter à un troisième mandat malgré l'interdiction expresse de l'Accord de paix d'Arusha. Après les ONG, ce sera le tour des asbl. Puisque les ONG ne veulent pas procéder à un fichage ethnique de leurs employés locaux pour prouver qu'elles recrutent bien 40% de Hutus, le gouvernement veut s'en charger pour elles. Cette perspective est évidemment mal acceptée par les ONG qui, outre le manque de compétence à redouter, se soucient peu d'installer des agents du CNDD-FDD dans leurs bureaux. Cela entraînera-t-il de nouveaux départs d'ONG du Burundi où d'autant qu'après les ONG, ce sera au tour des asbl de passer par ce système, les autorités ? Les trois quarts de l'aide étrangère au Burundi passe par des ONG et asbl, en raison des crimes graves dont est rendu coupable le régime contre sa population. Par Marie-France Cros.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});